

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE GUELMA
DAÏRA DE AÏN MAKHLOUF
COMMUNE DE AÏN LARBI
NIF : 098424235174712

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC
EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

N° 02/2017

-Le président de l'assemblée populaire communale de AIN LARBI wilaya de Guelma lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales AMENAGEMENT DE LA ROUTE RELIANT GUEBL. EL KARMA A AIN LARBI SUR 4,2 KM

-Les entreprises qualifiées dans le domaine des travaux public, catégorie 03 et plus (Activité principale) ayant à son actif au moins une attestation de bonne exécution intéressées par le présent avis, peuvent retirer Le cahier des charges auprès du bureau d'équipement et des marchés publics et des programmes au premier étage du siège de l'APC de la commune de Ain Larbi à compter de la date de la première parution du présent avis d'appel d'offre dans les quotidiens ou BOMOP, contre paiement des frais de soumission soit deux mille Dinars (2000.00 DA) Auprès de régisseur communal contre un reçu.

-Les offres (Le Dossier De Candidature, L'offre Technique Et L'offre Financière) doivent contenir les pièces et documents réglementaires suivants le CAHIER DES CHARGES.

-Les offres doivent être déposées le dernier jour limite de la durée de préparation des offres à compter de la date de la première publication de l'avis d'appel d'offres dans le (BOMOP) ou la presse à 13.30h auprès du bureau d'équipement et des marchés publics et des programmes au premier étage du siège de l'APC de la commune de Ain Larbi.

-L'ouverture des plis qui aura lieu au siège de l'APC, se fera en séance publique le même jour à 14h00, d'où les soumissionnaires sont cordialement invités à y assister. La durée de validité des offres est fixée à quatre vingt dix (90 jours) à compter du dernier jour de la durée de préparation des offres.

-La durée de préparation des offres est fixée à VINGT ET UN (21) JOURS à compter de la date de la première publication de l'avis d'appel d'offres dans le (BOMOP), la presse ou le portail des marchés publics conformément de l'article 66 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015.

Le président de l'assemblée populaire communale

ANEP : 23020545 FN° 015

L'Est 5146 11/02/2017

C'est Républicain / 11.02.2017 / N° 5146